

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



Numéro d'inscription au
Registre

2025 – 01

Numéro de la Délibération

10

Effectif du Conseil : 29

Présents : 17

Absents : 12

Dont Procurations : 06

Délibération publiée le

03 AVR. 2025

Pour le Maire,

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 mars à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 15 mars 2025 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Joël ARRINDELL ; Josette TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIOUS ; Marie-Line SALNOT ; Janick CHACAL ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Dina BELLON (représentée par Joël ARRINDELL), Cynthia PEROUMAL (représentée par Romain LICIOUS), Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Marie-Line SALNOT), Annick PARNASSE épouse MONDELICE (représentée par Jean-Claude HOUBLON), Danielle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO), Moïse NAPRIX (représenté par David JOSUE).

CONSEILLERS ABSENTS :

Éric FAIRFORT ; Jean-Claude GLANDOR ; ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 17. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marie-Line SALNOT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

10- CESSION REGULARISATION DU TERRAIN CADASTRE AC 671 ISSUE DE AC 570

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Les héritiers de Monsieur REGENT François Claudius (décédé), ont donné procuration à Madame REGENT épouse FREZAC Josette, qui, par courrier en date du 12 mai 2022, a sollicité l'acquisition du terrain communal cadastré AC 671 issue de la parcelle AC 570, d'une superficie de 225 m², situé au 127 rue de l'église 97123 Baillif.

Il s'agit de leur consentir l'acquisition de la parcelle sur laquelle est construite

Par avis des domaines n° 2024-97104-59327 en date du 17 septembre 2024, la valeur vénale est arbitrée à 7875 € (225m²x 35€ = 7 875€).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis des domaines n° 2024-97104-59327 du 17 septembre 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'annuler et remplacer la délibération n°2024-03-020 du 18 septembre 2024, par la présente délibération.

Article 1 : D'approuver la cession du terrain cadastré AC 671, issue de la parcelle AC 570, d'une superficie de 225 m², située au 127, rue de l'église 97123 Baillif, au profit des héritiers de Monsieur REGENT François Claudius (décédé), au prix de 35 €/m², conformément à l'avis des domaines n° 2024-97104-59327 en date du 17 septembre 2024, soit une valeur vénale de **7 875 euros**.

Article 2 : D'autoriser le Maire à signer les actes notariés correspondants et tous documents relatifs à cette vente.

Article 3 : De dire que les frais des actes correspondants seront à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Expédition Conforme

Le Maire

The image shows a blue ink signature of Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BAILLIF' at the top and 'MAIRIE' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and a building.

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU